

Délibération 2024 / 11-07

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mrs Jacques FAURE (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Arnaud PICOUT.

Étaient absents : Mme France-Noëlle GIMENEZ

Secrétaire de séance : Claudine DAURY-NEYRET

* * * * *

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire :

-donne lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts relevant du régime forestier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC Royère de V	17	9.8	E3	VENTE	EN BLOC SUR PIED (BP)
FC Royère de V	18	10.1	E3	VENTE	EN BLOC SUR PIED (BP)

-autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, 14 novembre 2024

Le Maire,

Raymond RABETEAU

